



Forschung und Normierung im Strassen- und Verkehrswesen
Recherche et normalisation en matière de route et de transports
Ricerca e normalizzazione in materia di strade e trasporti
Research and standardization in the field of road and transportation

Zurich, le 6 juillet 2018

La VSS retire sa norme SN 640710 «Vêtements de signalisation à haute visibilité pour des travaux sur les routes»

Zurich, le 6 juillet 2018 – L'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) a décidé de retirer sa norme SN 640710 «Vêtements de signalisation à haute visibilité pour des travaux sur les routes» sans la remplacer, après avoir constaté que la norme internationale en vigueur SN EN ISO 20471 réglementait suffisamment cette question. Le changement est à effet immédiat.

La nouvelle norme SN 640710 publiée par la VSS a fait l'objet de critiques publiques de la part de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Cette dernière n'avait voulu être associée ni à la rédaction ni à la procédure de consultation. C'est la prescription imposant aux ouvriers du bâtiment de porter des pantalons longs pour les travaux effectués sur la voie publique qui se trouve au centre de la polémique. Sur ce point, la VSS se référait aux recommandations émises par la Suva dans le cadre de sa campagne «Les pros se protègent des rayons UV dangereux», et conseillait le port du pantalon long aux ouvriers du bâtiment pour se protéger des cancers de la peau. Suite au retrait de la norme, la SUVA a supprimé la fiche thématique «Vêtements de signalisation à haute visibilité pour des travaux dans l'espace routier public» de son site pour la soumettre à révision.

Prenant les critiques de la SSE au sérieux, le Comité de la VSS a réexaminé la nouvelle norme de manière très approfondie. À cette occasion, il a été constaté que les «vêtements de signalisation à haute visibilité» ne relevaient plus du champ de compétence de la VSS, bien que l'Association ait déjà publié une norme sur ce sujet par le passé. C'est le Secteur interdisciplinaire de normalisation de l'Association Suisse de Normalisation (SNV) qui est désormais compétent. La VSS regrette que ce point n'ait pas été remarqué lors de l'élaboration de la norme par les commissions concernées ou lors de la procédure de consultation. La question est en fait réglementée par la norme internationale SN EN ISO 20471 du Comité européen de normalisation (CEN), que publie la SNV.

Il convient également de noter que le CEN n'autorise pas la publication d'une norme nationale sur une question déjà réglementée par une norme européenne. Pour cette raison, et parce que le sujet ne relève pas de la compétence de la VSS, la VSS ne publiera aucun avant-propos sur la norme européenne.

La VSS considère que le retrait avec effet immédiat de la norme SN 640710 constitue la solution viable en l'espèce. La VSS insiste cependant sur le fait que ce retrait ne vaut en aucun cas autorisation de porter des pantalons courts sur les chantiers. Bien au contraire, elle enjoint les employeurs à garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de leur personnel en suivant les directives en vigueur. Du reste, elle continue de défendre l'idée qu'elle poursuivait avec la publication de sa norme : protéger la sécurité ET la santé des collaborateurs à l'identique.

Les présentes circonstances offrent aux maîtres d'ouvrage (Confédération, cantons, villes, communes) la possibilité d'élaborer leurs propres règlements sur la question, à condition toutefois de respecter les prescriptions européennes. Les entreprises du bâtiment et les acteurs intéressés sont appelés à prendre connaissance sans plus tarder de la norme européenne SN EN ISO 20471 (disponible auprès de la SNV au prix de CHF 85). Cette norme est en vigueur à l'échelle internationale et c'est elle qui s'applique suite au retrait de la norme suisse. Il convient de préciser que les normes n'ont pas de caractère contraignant mais seulement une valeur de recommandation.

Pour de plus amples informations :
Christian Schärer
Directeur VSS
044 269 40 20